



Département de l'Eure

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt quatre, le dix sept septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 28 Mai 2024. Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce les différents points à l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour :

- 01 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif : année 2023
- 02 - Extension du système de vidéoprotection : demande de subvention
- 03 - Travaux de voirie sur la RD 22 : Demande de subvention
- 04 - Travaux de sécurisation de la RD 145 : Demande de subvention
- 05 - Acquisition d'abris de touche pour le stade Jean VOISIN : approbation du projet et adoption du plan de financement
- 06 - Acquisition de pare-ballons pour le stade Jean VOISIN : approbation du projet et adoption du plan de financement
- 07 - Création d'une caserne de pompiers : acquisition d'un bâtiment
- 08 - Réalisation d'un emprunt : acquisition d'un bâtiment situé rue des Métiers
- 09 - Création d'une maison France Services : approbation du projet
- 10 - Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure : avis du Conseil Municipal
- 11 - Lutte contre les mégots : Contrat avec ALCOME
- 12 - Vente d'une parcelle à Monsieur Michel MANGEANT
- 13 - Création d'un poste d'adjoint technique à 2.18/35ème (restauration scolaire)

- 14 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles : demande de remise gracieuse commune de la Chapelle-Hareng
- 15 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles : demande de remise gracieuse commune de Le Planquay
- 16 - Demande de dégrèvement de la facture de raccordement au réseau d'assainissement collectif : Maison de santé
- 17 - Entretien de la balayeuse : signature d'un contrat d'entretien
- 18 - Télécommunication : Signature d'un contrat d'abonnement téléphonique et internet
- 19 - Porte automatique du secrétariat : signature d'un contrat de vérification périodique
- 20 - Eglise : signature d'un contrat d'entretien pour les cloches et horloges
- 21 - Participation de l'association des Festivités au feu d'artifice 2024
- 22 - Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables : Budget commune
- 23 - Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables : Budget assainissement
- 24 - Demande de subvention : Association Addict'Eure Ouest
- 25 - Demande de subvention Handball Club Loisir Thiberville
- 26 - Décision modificative n°02/2024 : Budget COMMUNE
- 27 - Décision modificative n°01/2024 : Budget ASSAINISSEMENT
- 28 - Bilan de la rentrée scolaire
- 29 - Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-042 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif : année 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2245-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Madame LARROUELLE explique que le service assainissement compte 883 abonnés pour 1572 habitants desservis. Le réseau mesure 14 524 mètres linéaires.

En 2023, la station a collecté 81 289 m³ d'eaux usées pour 63 778 m³ facturés. 16,67 tonnes de matière sèche ont été produites et 15,89 tonnes de matières ont été épandues.

La Police de l'eau indique que le système de traitement est conforme à la réglementation mais la Préfecture le juge non-conforme en raison des normes plus contraignantes qui pèsent sur les stations de plus de 2100 Eqh.

Les recettes d'exploitation de la station proviennent majoritairement de la taxe d'assainissement (158 696,68 €). Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements pour 9 656,65 €.

L'encours de la dette est de 35 141,48 €. La durée d'extinction de la dette est de 0,45 ans.

Le taux d'impayés est élevé. 56 demandes d'abandon de créances ont été traitées pour un montant de 13 505,94 €.

Le service assainissement collectif sera transféré au 1^{er} janvier 2026. Sur le territoire de la Communauté de Commune, 8 stations sont concernées par le transfert avec des situations très différentes : 2 sont en régie directe. Le montant

d'endettement varie fortement d'une station à l'autre : de 0 à 1 720 000 euros dont 420 000 € pour Epaignes. Le montant de la redevance assainissement pour 100 m3 est comprise entre 229,16 € pour Thiberville et 570,20 € pour St Georges du Vièvre.

Dans le cadre d'un lissage, Il faudra s'attendre à une augmentation de la redevance assainissement pour les prochaines années. Un audit est en cours.

Après présentation de ce rapport par Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, Adjointe chargée de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, année 2023.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-043 : Extension du système de vidéoprotection : demande de subvention

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite étendre son système de vidéoprotection afin de couvrir les principaux axes routiers de la commune (Rue de Lisieux, Rue du Mesnil, Rue de la Carbonnière, La Mannerie, Place des Tilleuls).

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplacements des caméras ont été déterminés en collaboration avec l'Adjudant TREHET.

Monsieur le Maire précise qu'une trentaine de caméras seront installées.

La mise en place d'un système de vidéoprotection est estimée à 49 838€ H.T. (58 805,60 € T.T.C)

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour)

Approuve l'extension du système de vidéoprotection

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant, servant de base à la demande d'aide financière :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Matériel vidéosurveillance (caméras)	35 703 €	Etat (50%)	24 919 €
Matériel d'enregistrement	2 305 €	Département (20%)	9 968 €
Installation	11 830 €	Autofinancement (30%)	14 951 €
Total	49 838 €	Total	49 838 €

Autorise Monsieur le Maire, à solliciter toute demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Eure ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-044 : Travaux de voirie sur la RD 22 : Demande de subvention

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet relatif aux travaux d'aménagement de trottoir, parking et assainissement en traverse de la RD 22 (route de Drucourt) chiffré globalement à 214 300 euros hors taxes (257 160,00 euros toutes taxes comprises).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Installation et signalisation de chantiers	14 500,00 €	Département au titre des assainissements en traverse	27 172,00 €
Travaux préliminaires et terrassements	13 300,00 €	Département au titres des amendes de police	15 200,00 €
Création de trottoirs et parking	108 630,00 €	Fonds propres	171 928,00 €
Assainissement	52 890,00 €		
Divers	24 980,00 €		
Total	214 300,00 €	Total	214 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de valider le projet présenté par Monsieur le Maire.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs pour un montant estimé de travaux s'élevant à 67 930 euros hors taxes.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'assainissement en traverse pour la pose de bordures et de caniveaux pour un montant estimé de travaux s'élevant à 40 300 euros hors taxes.
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes à ces demandes de subvention.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 231 de la section d'investissement du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-045 : Travaux de sécurisation de la RD 145 : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet relatif à la sécurisation des entrées de ville : Route d'Orbec.

Considérant la vitesse excessive des véhicules qui circulent sur la RD 145, il convient d'installer un feu récompense afin de faire respecter les limitations de vitesse.

Ce feu pourra être installé **uniquement en agglomération** et à condition qu'il ne se trouve pas à proximité d'un passage piéton, d'une intersection ou d'un panneau d'entrée d'agglomération.

Le coût de ce projet est estimé à 17 836,59 euros hors taxes (21 403,91 T.T.C).

Monsieur le Maire précise que les travaux permettront de créer des stationnements supplémentaires, tout en assurant la sécurité des enfants grâce à la création d'un trottoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure au titre des amendes ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Feu récompense	17 836,59 €	Département (50%)	8 918 €
		Fonds propres (50%)	8 918,59 €
Total	17 836,59 €	Total	17 836,59 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.
- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-046 : Acquisition d'abris de touche pour le stade Jean VOISIN : approbation du projet et adoption du plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet relatif à l'acquisition de deux abris de touche

Le coût de ce projet est estimé à 3 542, 60 euros hors taxes (4 251.12 € T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du District du Football de l'Eure ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Abris de touche	3 542,60 €	District (80%)	2 834 €
		Autofinancement	708,60 €
Total	3 542,60 €	Total	3 542,60€

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-047 : Acquisition de pare-ballons pour le stade Jean VOISIN : approbation du projet et adoption du plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet relatif à l'acquisition de deux filets pare-ballons

Le coût de ce projet est estimé à 10 700,58 euros hors taxes (12 840.70 € T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du District du Football de l'Eure ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Pare-ballons	10 700,58 €	District (80%)	8 560 €
		Autofinancement	2 140,58 €
Total	10 700,58 €	Total	10 700,58 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-048 : Création d'une caserne de pompiers : acquisition d'un bâtiment

Monsieur le Maire rappelle au conseil la proposition de Monsieur Thierry MERCIER représentant la SCI DU CHENE RENE relative à la cession d'un bâtiment industriel (anciennement MCII) , situé Rue des Métiers à THIBERVILLE. Ce local d'une surface de 800 m² et ses aménagements extérieurs sont au prix de 320 000 euros.

Après travaux, le bâtiment deviendra la caserne des pompiers.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 06 Septembre 2024,

Monsieur le Maire précise que nous avons un engagement du SDIS de racheter le bâtiment. La promesse de vente a été signée avec Maître LAMIDIEU.

L'architecte du SDIS a déjà visité les locaux de la future caserne afin de prévoir les aménagements futurs. Un logement pour les pompiers sera prévu. A terme, la caserne permettra d'accueillir des jeunes pompiers en formation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 19 Voix Pour, décide :

d'acquérir ce bâtiment industriel cadastré AH N°78 et AH 85 appartenant à la SCI DU CHENE RENE de THIBERVILLE.

- d'autoriser Monsieur le Maire et son premier adjoint avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte de cession qui sera rédigé par Maître Jean-Philippe LAMIDIEU.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 2131 (opération d'équipement n°174 : Caserne de pompiers) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-049 : Réalisation d'un emprunt : acquisition d'un bâtiment situé rue des Métiers

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la délibération du 28 Mai 2024 relative au projet de création d'une caserne, nous avons reçu plusieurs offres de prêt.

Prêt avec remboursement du capital in fine :

1) Caisse d'Epargne :

Montant du crédit : 320 000 €

Durée du crédit : 3 ans

Taux d'intérêt : 4,03 %

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 320,00 €

Remboursement du capital au terme du crédit ou de façon anticipée sans indemnité.

2) Crédit Agricole

Montant du crédit : 320 000 €

Durée du crédit : 2 ans avec possibilité de le reconduire sur 1 an

Taux d'intérêt : 3,60 %

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 320,00 €

Remboursement du capital au terme du crédit ou de façon anticipée sans indemnité.

Prêt classique

1) Caisse d'Epargne

Montant du crédit : 320 000 €

Durée du crédit : 5 ans

Taux d'intérêt : 3.55 %

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 320,00 €

Remboursement du capital de façon progressive à échéances constantes avec possibilité de remboursement anticipé moyennant une indemnité.

Coût total du crédit 38 688,00 €

2) Crédit Agricole

Montant du crédit : 320 000 €

Durée du crédit : 5 ans

Taux d'intérêt : 3,37 %

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 320,00 €

Remboursement du capital de façon progressive à échéances constantes avec possibilité de remboursement anticipé moyennant une indemnité.

Coût total du crédit 29 059,80 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2337-3,

VU le Budget Primitif 2024,

Considérant que par sa délibération du 09 Septembre 2024 le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de l'immeuble "MCII" Situé rue des Métiers à THIBERVILLE

Le crédit de ce projet est de 320 000 euros toutes taxes comprises.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 320 000 euros.

Considérant que les Collectivités Locales et leurs Etablissements Publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 19 voix pour,

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- De réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 320 000 euros amortissable en 5 ans au taux fixe de 3,37 % au moyen de 20 échéances (échéances trimestrielles).

Le Conseil Municipal,

- S'engage à inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.
- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer au nom de la commune de THIBERVILLE le contrat relatif au présent emprunt.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-050 : Création d'une maison France Services : approbation du projet

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en 2019 le Gouvernement s'est engagé à déployer un réseau de services publics polyvalents : les Maisons France Services.

Ces structures permettent aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique.

Ce label repose sur un socle de partenaires obligatoirement présents à travers des « référents territoriaux » : Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Ministères de l'intérieur, de la justice ...

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet similaire avait déjà été étudié mais qu'il menaçait la pérennité des services postaux.

Monsieur GAMBIER intervient en expliquant qu'il faudra s'interroger sur l'avenir de la Poste dans un an ou deux. Aujourd'hui, le bureau est régulièrement fermé.

Monsieur le Maire ajoute que M. le Sous – Préfet est favorable à l'implantation du Maison France Services car la situation géographique de Thiberville permet un maillage important du territoire. Il s'agit d'une opportunité pour notre territoire. En France, 12 800 maisons France Services ont été créées dont la moitié en zone rurale. La dernière ouverte est celle d'Epaignes. Les usagers peuvent obtenir de l'aide dans leurs demandes d'APL, réaliser une pré-demande pour une carte d'identité, obtenir une aide sur un dossier retraite. 85 % des usagers sont satisfaits des services rendus.

Des aides à hauteur de 35 000 € pourront être perçues en plus des subventions traditionnelles (DETR...).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'implanter une maison France Services sur Thiberville.

Une réflexion devra être menée sur le bâtiment pouvant accueillir ce nouveau service.

Une implantation en centre-bourg sera privilégiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) :

approuve le projet de création d'une maison France Services

- charge Monsieur le Maire de trouver un bâtiment
- autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à la labellisation et à formuler les demandes de subventions après des différents partenaires.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-051 : Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure. Ce classement est arrêté par le préfet de département et annexé aux documents d'urbanisme des communes.

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories sonores en fonction de l'intensité du trafic routier.

Toute construction d'un bâtiment situé de part et d'autre d'une voie dite "affectée par le bruit" devra respecter des performances acoustiques minimales afin de protéger les futurs occupants.

La commune de Thiberville est impactée par ce classement à travers la RD 613, classée en catégorie 3 comme 268 communes dans le Département.

Vu les articles R.571-37 et R.571-39 du code de l'environnement,

Madame CAREL s'interroge sur l'impact des constructions existantes.

Monsieur le Maire répond que les normes de constructions sont applicables uniquement aux nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Par 19 Voix Pour), approuve le projet de révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure ci-annexé.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-052 : Lutte contre les mégots : Contrat avec ALCOME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics en 2021 sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots

dans les espaces publics, à hauteur de : • 20 % de réduction d'ici 2024, • 35 % de réduction 2026, • 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique ci-annexé.

Ce contrat prévoit

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

Madame Véronique CAREL approuve cette initiative.

Madame Marie-Françoise LARROQUELLE estime que le contrat est complexe.

La commune de Thiberville dispose de la Responsabilité de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par 19 Voix Pour) :

- Approuve la signature du contrat-type entre la Commune de Thiberville et ALCOME pour la durée de l'agrément
- Autorise Monsieur le Maire de THIBERVILLE ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-053 : Vente d'une parcelle à Monsieur Michel MANGEANT

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'achat d'une bande de terrain situé rue de Lieurey appartenant à la Commune.

Cette bande de terrain permettrait à Monsieur et Madame MANGEANT d'élargir leur entrée tout en facilitant la circulation des véhicules sur le chemin des Aumônes fréquenté par les clients du supermarché voisin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), décide :

- De vendre à Monsieur et Madame Michel MANGEANT, domiciliés à FONTAINE LA LOUVET, une bande de terrain cadastrée section AI 28 pour partie, moyennant la somme de 50 euros.
- DIT que les frais d'arpentage, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire et son premier adjoint avec faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte de vente avec les intéressés.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-054 : Création d'un poste d'adjoint technique à 2.18/35 ème (restauration scolaire)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la constante augmentation des rationnaires à la cantine scolaire, il convient de renforcer les effectifs de ce service,

Monsieur le Maire précise que le nombre de rationnaire est d'environ 130 enfants (40 en maternelle et 90 en primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 19 Voix Pour) :

1. La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (2.18/35ème) pour accueillir les enfants à la sortie de la classe, les surveiller dans la cour de récréation entre l'heure du repas et la reprise des cours à compter du 23 Septembre 2024,

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

2. de modifier ainsi le tableau des emplois.

Filière technique : cantine scolaire

Grade : adjoint technique à temps non complet (2.18/35ème)

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

3. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-055 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles : demande de remise gracieuse commune de la Chapelle-Hareng

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 23 novembre 2021, la commune de Thiberville et la commune de la Chapelle-Hareng ont conclu une convention pour l'organisation scolaire sur les communes de Thiberville- La Chapelle Hareng.

Cette convention prévoit le versement par La Chapelle-Hareng d'une participation aux frais de fonctionnement de 1 200€ / élève de maternelle et de 500€ / élève de primaire.

Treize enfants de la Chapelle-Hareng ont été scolarisés au titre de l'année scolaire 2023-2024 : 5 maternelles et 8 primaires.

Considérant les difficultés budgétaires qui pèsent sur les petites communes et vu l'augmentation des enfants en âge d'être scolarisés, la commune de la Chapelle-Hareng sollicite une remise gracieuse sur sa participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 900 €.

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Thiberville a perçu 12 655,87 € au titre de la dotation pour l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans. Cette dotation ne sera probablement pas renouvelée l'année prochaine

Madame Véronique CAREL fait part d'une remarque de Monsieur LANGEARD : Les communes doivent prévoir ces dépenses dans leur budget.

Monsieur le Maire explique que les liens de coopération entre Thiberville et les communes de La Chapelle-Hareng et Le Planquay sont fort et qu'ils étudient la possibilité de création d'une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 19 voix Pour) décide d'accorder 900 € de remise gracieuse exceptionnelle a la commune de la Chapelle-Hareng.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-056 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles : demande de remise gracieuse commune de Le Planquay

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 23 novembre 2021, la commune de Thiberville et la commune de le PLANQUAY ont conclu une convention pour l'organisation scolaire sur les communes de Thiberville- LE PLANQUAY.

Cette convention prévoit le versement par LE PLANQUAY d'une participation aux frais de fonctionnement de 1 200€ / élève de maternelle et de 500€ / élève de primaire.

Trois enfants de le PLANQUAY ont été scolarisés au titre de l'année scolaire 2023-2024 :1 enfant en maternelle et 2 enfants en primaire

Considérant les difficultés budgétaires qui pèsent sur les petites communes et vu le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, la commune de le PLANQUAY sollicite une remise gracieuse sur sa participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 100 €.

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Thiberville a perçu 12 655,87 € au titre de la dotation pour l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (par 19 Voix Pour) décide d'accorder la remise gracieuse exceptionnelle à la commune de le PLANQUAY.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-057 : Demande de dégrèvement de la facture de raccordement au réseau d'assainissement collectif : Maison de santé

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de dégrèvement présentée par la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge pour la facture de raccordement au réseau d'assainissement collectif d'un montant de 6 600 euros.

Monsieur le Maire explique que cette demande de dégrèvement est basée sur un principe d'équité. Les autres communes n'ont pas fait payer de frais de raccordement pour les maisons médicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- d'accorder à la Communauté de Communes un dégrèvement de la facture de raccordement à l'assainissement collectif à hauteur de 6 600 €

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-058 : Entretien de la balayeuse : signature d'un contrat d'entretien

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien de la balayeuse.

La balayeuse est opérationnelle deux jours par semaine : le lundi après le marché et le vendredi.

La balayeuse nécessite un entretien régulier d'autant qu'elle est d'occasion.

La société Multi'Services du Cailly de MONTVILLE (76) propose un contrat d'entretien annuel à raison d'une intervention toute les 250h comprenant notamment les vidanges, le remplacement des courroies et les diagnostics électroniques pour un montant de 378,95 € TTC par mois (total annuel hors taxes 3789,48 €)

Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

Madame Véronique CAREL estime que le tarif est élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société Multi'Services du Cailly de MONTVILLE (76) s'élevant à 378,95 euros par mois toutes taxes comprises

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien (joint en annexe) avec Multi'Services du Cailly de MONTVILLE.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) de la section de fonctionnement et du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-059 : Télécommunication : Signature d'un contrat d'abonnement téléphonique et internet

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler les contrats d'abonnement téléphonique et internet pour l'ensemble des bâtiments de la commune. Ces contrats comprennent également la location des équipements de téléphonie.

Quatre offres ont été reçues.

Vu le rapport de Monsieur Michel BREQUIGNY,

Considérant que l'offre d>IDEMAPS d'EVREUX est la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société IDEMAPS d'EVREUX (27) s'élevant à 954,00 euros par mois hors taxes (1144,80 euros toutes taxes comprises) pour les bâtiments suivants : Salle des Fêtes, Station d'épuration, Médiathèque, Ecole maternelle, Atelier municipal, Ecole élémentaire et Mairie

- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer l'ensemble des pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 626 de la section de fonctionnement et du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-060 : Porte automatique du secrétariat : signature d'un contrat de vérification périodique

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de souscrire à un contrat pour la maintenance préventive de la porte automatique du secrétariat.

La société PORTALP de BOURG-ACHARD de DOMONT (95) propose un contrat d'entretien d'une durée de 5 ans à raison d'une intervention par semestre pour un montant de 260 euros hors taxes (312,00 euros toutes taxes comprises).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société PORTALP de BOURG-ACHARD (27) s'élevant à 260 euros toutes taxes comprises.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien (joint en annexe) avec la société PORTALP de BOURG-ACHARD .

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) de la section de fonctionnement et du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-061 : Eglise : signature d'un contrat d'entretien pour les cloches et horloges

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de conclure un contrat d'entretien pour les cloches et l'horloge de l'Eglise

La société BIARD ROY de SAINTE-AUSTREBERTHE (76) propose un contrat d'entretien pour un montant annuel de 270,00 € hors taxes (324 euros toutes taxes comprises)

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Malgré l'intervention de professionnels, les pigeons perturbent les cérémonies et la restauration de la toiture et des divers édifices est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société BIARD-ROY de SAINTE-AUSTREBERTHE (76) s'élevant à 270,00 € euros hors taxes.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien (joint en annexe) avec BIARD-ROY.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) de la section de fonctionnement et du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-062 : Participation de l'association des Festivités au feu d'artifice 2024

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association des festivités se propose de participer financièrement au feu d'artifice du 25 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 19 Voix Pour)

- d'accepter la participation financière de l'association des festivités au feu d'artifice du 25 Août 2024 pour un montant de 2 875 € (deux huit mille cent soixante quinze euros).

L'association ayant pris en charge le lâcher de colombes

Un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association ci-dessus mentionnée (compte 70878).

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-063 : Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables : Budget commune

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le Trésor Public vient d'informer notre collectivité de l'existence de créances irrécouvrables sur le budget commune pour un montant total de 879,12 € à l'encontre de plusieurs débiteurs (cf. liste n°6760930431 en annexe).

CONSIDERANT que le comptable du Trésor n'a pu recouvrer ces sommes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 19 Voix Pour) de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

DIT que le montant de ces titres de recettes s'élève à 879,12 euros

DIT que les crédits seront pris aux comptes 6541 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-064 : Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables : Budget assainissement

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le Trésor Public vient d'informer notre collectivité de l'existence de créances irrécouvrables sur le budget ASSAINISSEMENT pour un montant total de 4 892,64 € à l'encontre de plusieurs débiteurs (cf. liste n°6734750231 en annexe).

CONSIDERANT que le comptable du Trésor n'a pu recouvrer ces sommes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 19 Voix Pour) de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

DIT que le montant de ces titres de recettes s'élève à 4 892,64 euros

DIT que les crédits seront pris aux comptes 6541 de la section de fonctionnement du budget ASSAINISSEMENT.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-065 : Demande de subvention : Association Addict'Eure Ouest

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association Addict'Eure Ouest a été créée le 25 Mars 2024 suite à des divergences avec la Présidence de l'Association Entraid'Addict. L'Association Addict'Eure Ouest présidé par Monsieur GAUGAIN Gilles sollicite une subvention pour le fonctionnement de cette association dont le but est d'accompagner les personnes souffrant d'addictions. Une permanence sera effectuée sur Thiberville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Par 19 Voix Pour) décide d'accorder une subvention de 200 euros à cette nouvelle association.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65748 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-066 : Demande de subvention Handball Club Loisir Thiberville

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association Handball Club Loisir Thiberville a été créée le 07 Juin 2024 et a pour objet la pratique et la promotion du Handball Club Loisir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 19 Voix Pour), décide d'accorder une subvention de 500 euros à cette nouvelle association.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-067 : Décision modificative n°02/2024 : Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses:

- Compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : 3 000 euros
- Compte 65888 (autres) : -3 700 euros
- Compte 65748 (subvention fonctionnement autres personnes droit privé) : 700 euros

Section d'investissement

Dépenses :

Compte 1641 (Emprunts en euros) : 15 000 euros

- Compte 2116 (Opération d'équipement n°18 : aménagement cimetièrè) : - 15 000 euros
- Compte 2184 (Opération n°30 : travaux mairie) : 4 020,73 euros
- Compte 231 (Opération n°174 : Caserne de Pompiers) : 325 000 euros

Recettes :

Compte 2131 (travaux école) : 9 020,73 euros

- Compte 1641 (Emprunt en euros) : 320 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-068 : Décision modificative n°01/2024 : Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 61528 (entretien, réparation autres biens immobiliers) : - 6 600 euros

Compte 673 (titres annulés sur exercices antérieures) : 6 600 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

INFORMATION : Bilan de la rentrée scolaire

Monsieur José VAREA-NAVARRO présente le bilan de la rentrée scolaire :

La rentrée scolaire 2024-2025 a eu lieu le 02 septembre. Globalement, celle-ci s'est bien déroulée.

Madame Stéphanie CHEVALIER assume la fonction de directrice de l'école maternelle.

Monsieur Laurent PENDIARES est devenu le nouveau principal du collège Vancayzeele en remplacement de Madame Coralie LEFORESTIER partie dans le Calvados.

Madame Virginie FOREST, est toujours directrice de l'école élémentaire publique comme Madame Mélanie GODARD pour l'école Notre Dame du Sacré Cœur.

Les effectifs des écoles sont les suivants :

Ecole maternelle publique : 60 élèves

- 24 élèves en petite section
- 10 élèves en moyenne section
- 26 élèves en grande section

Ecole élémentaire publique : 108 élèves dont 11 ULIS

- 16 élèves en CP
- 20 élèves en CE1-CE2
- 22 élèves en CE2
- 28 élèves en CM1
- 22 en CM2

Collège : 302 élèves

- 75 élèves en 6^{ème} (Indigo, Turquoise, Outremer)
- 87 élèves en 5^{ème} (Saturne, Jupiter, Venus) ;
- 75 élèves en 4^{ème} (Queen, Muse, Genesis) ;
- 65 élèves en 3^{ème} (Khalo, Goya, Rivera) ;
-

Ecole élémentaire Notre Dame du Sacré Cœur : 129 élèves

- 5 élèves en toute petite section
- 15 élèves en petite section
- 16 élèves en moyenne section
- 15 élèves en grande section
- 20 élèves en CP

- 13 élèves en CE1
- 16 élèves en CE2
- 12 élèves en CM1
- 17 élèves en CM2

Les effectifs sont stables pour les écoles maternelle et élémentaire publiques, en baisse au collège et en augmentation pour l'école privée.

De façon à faciliter l'accès pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école maternelle puis élémentaire sans avoir à reprendre leur voiture, Monsieur le Maire a décidé d'ouvrir un passage longeant les terrains de Tennis et les classes de la Maternelle. Une clôture provisoire a été installée pour le sécuriser. L'essai dure depuis quinze jours avec l'aide d'un agent communal. Si l'essai est concluant, il sera pérennisé.

INFORMATION : Questions diverses

- Réunions de concertation sur le projet éolien de l'Hôtellerie

Pour rappel, le projet est porté par la société VSB Energies Nouvelles, la réunion du Comité de projet s'est déroulée le 02 juillet dernier. Christian BEAUDOIN représentait la Commune de Thiberville.

Ce projet éolien est programmé pour être réalisé dans les 5 à 7 années à venir. L'exploitation est prévue pendant 20 à 30 ans soit un démantèlement prévu à partir de 2050. 4 éoliennes seront implantées en partie ouest de la zone d'étude identifiée, c'est-à-dire aux portes de Thiberville. 4,2 MW de puissance par éolienne, 200 mètres de hauteur maximum en bout de pale pour alimenter en électricité 16 800 habitants. Le coût de l'investissement est de 30 millions d'euros.

Monsieur BEAUDOIN ajoute que les retombées financières pour l'Agglomération de Lisieux sont estimées à environ 201 000€/an dont 86 000 € pour L'Hôtellerie. Cette dernière annonce l'étude des mesures suivantes :

- Réduction de la facture d'électricité pour ses habitants
 - Aide financière annuelle pour les frais de cantine des enfants de L'Hôtellerie
 - Maintien du gel de certains impôts locaux
 - Réfection de la route communale de la mairie
 - Organisation de sorties et manifestations annuelles pour les seniors
-
- SIEGE

Pour rester dans l'Ecologie, une réunion avec le SIEGE s'est déroulée le 10 Septembre dernier sur le champ de foire pour programmer la construction de la couverture photovoltaïque du boulodrome. Il s'est avéré utile également de prévoir le recueil des eaux de pluie avec la création d'une réserve d'eau qui permettrait l'arrosage des plantations du jardin public.

- Travaux du groupe scolaire

Le 12 Septembre, a eu lieu une réunion avec EAD pour la programmation des travaux de l'école publique élémentaire. Il s'agit de travaux d'isolation énergétique concernant les baies et portes vitrées ainsi que la ventilation assistée des classes. Ces travaux conditionnent le futur système de chauffage de l'école.

Ces travaux ne pourront être exécutés que pendant les vacances scolaires d'été ce qui impactera les activités du Centre de Loisirs dès l'été 2025.

- Petites Villes de demain :

Suite à l'interruption de la mission de notre chargé de projet Mme Karen BOULOT pour raison de santé, la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge est en période de recrutement afin de trouver son remplaçant. Une candidature a déjà été reçue. Nous en attendons d'autres. La commune de Thiberville a de grands projets à construire dès 2025.

- Contrat Local de santé :

Suite à la réunion du 12 Septembre à Lieurey, en présence de M. Hervé MORIN, Président de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge, des élus et des Professionnels de santé. Un contrat local de santé sera élaboré en complément de la CPTS, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Le but de ce contrat est de faire participer les élus locaux à des missions de santé publique dans les prérogatives du CPTS. Ce CLS est piloté par l'Agence Régionale de Santé de Normandie qui subventionnera les missions avec d'autres partenaires. Les professionnels de santé du territoire de la Communauté Lieuvain Pays d'Auge souhaitent fortement s'impliquer dans la prévention avec l'aide des éducateurs, des services sociaux, de l'éducation nationale et des services « Enfance et Jeunesse ».

- Remerciements :

- Nous avons vécu une grande commémoration le 24 Août dernier à Thiberville en présence de nombreux anciens combattants et avec le soutien des véhicules militaires de l'association « Liberté 44 ».

Merci aux membres de l'association des festivités pour le repas dansant des 80 ans de la libération. Ces 80 ans ont été clôturés le 25 Août au soir par une retraite aux drapeaux organisés par l'Association des festivités et par un merveilleux spectacle pyrotechnique créé par AS Production avec projection sur grand écran.

Un grand merci à Monsieur Bruno THOUROUDE et Soren pour l'émouvante rétrospective historique. Merci également à Monsieur Jean THOUROUDE.

- Le 7 Septembre dernier s'est tenu le Forum des Associations organisé par l'Association des festivités. Ce forum a eu un grand succès et les diverses associations présentes à la salle des fêtes de Thiberville ont pu recruter de nouveaux adhérents. Merci à Madame Virginie BOUREZ et ses bénévoles.
- La « Foire à tout » du 18 Août a été également un grand succès en centre-ville avec la fête foraine associé.
- Remerciements à l'association « Sport et Détente » pour l'organisation exemplaire de la course pédestre des « 10 bornes de Thiberville » ce dimanche. Après les jeux olympiques et paralympiques 2024. Thiberville s'est positionné avec cette épreuve sportive grâce à son président Michel VARANGLE et aux nombreux bénévoles. Plus de 400 coureurs ont participé à cette traditionnelle compétition sportive. Michel VARANGLE ne souhaite malheureusement pas continuer son engagement pour des raisons personnelles. Nous aurons à assurer une relève. Et nous avons besoin de bénévoles pour l'édition 2025.

- Annonces

- Vous êtes invités à la remise des récompenses du Concours 2024 des Maisons fleuries de Thiberville le 12 Octobre à 18h00 à la Salle des Mariages. Remerciements au personnel communal pour le fleurissement du Bourg.
- Le dimanche 13 Octobre est organisé par le Centre Communal d'Action Sociale le traditionnel banquet des Aînés de la commune à la salle des fêtes de Thiberville. C'est un grand moment de cohésion sociale et de respect.

Inscription en mairie jusqu'au 30 Septembre 2024.

- Les festivités du Centenaire du Sporting Club Thibervillais et des 20 ans de la section féminine auront lieu ce samedi 21 septembre. Le comité de direction est heureux de vous convier à la cérémonie d'ouverture dès 9h sur le stade de football. Plus de 400 licenciés défilent dans les rues de Thiberville.

La commune participera à la réception à l'issue du défilé.

- L'association « Drucourt Sentier » à laquelle adhère plusieurs habitants de la commune organise une randonnée au profit de la lutte contre le cancer du sein le 05 Octobre prochain. Cette randonnée de 4 et 7 km est ouverte à tous. (Participation de 5 euros par personne et inscription devant la mairie à 14h15) Vêtements roses souhaités. Les dons seront reversés à l'institut Becquerel de ROUEN.
- Invitation de la commune de Fontaine -la-louvet le 05 Octobre 2024 à 11h pour l'inauguration des travaux de l'Eglise Saint Arnoul.

Le 17 Octobre, l'équipe enseignante EPS du collège J. VANCAYZEELE organise le cross de l'ensemble des élèves sur le stade Jean VOISIN de 8h35 à 16h45.

L'école Notre Dame du sacré-cœur vous invite à son « cochon grillé » le 20 Septembre à 18h30.

- La commune propose une nouvelle source d'information en temps réel : l'application « Panneau Pocket ». Cette application permet de partager l'actualité communale et associative. Les citoyens reçoivent directement les alertes et notifications sur leur téléphone.

Madame CAREL demande que l'emplacement réservé pour le stationnement de l'auto-école "Emilie Permis" soit supprimé.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Guy PARIS

Signature Mme Hélène RICHARD LECUYER.